Crowe Becouze
Membre indépendant de Crowe Global
Vous savoir unique et en prendre la mesure

AUREXIA

Index égalité professionnelle femmes-hommes

Mars 2023

Index égalité femmes - hommes

AUREXIA a employé 47 hommes et 42 femmes sur l'année 2022[1].

1 / Ecarts des rémunérations moyennes

36 / 40 points

Un écart de rémunération est constaté en faveur des hommes.

2-3 / Ecarts d'augmentations individuelles

15 / 35 points

La proportion de salariés hommes augmentés sur l'année 2022 est plus importante que celle des femmes.

4 / Augmentation après retour de congé maternité

15 / 15 points

Il y a eu 2 retours de congé maternité durant lesquels sont intervenues des augmentations générales pour l'ensemble des salariés de l'entreprise.

5 / Nbre femmes dans les 10 plus hautes rémunérations

0 / 10 points

Sur les 10 plus hautes rémunérations, seule 1 femme est représentée.

Note de l'index : 66/100

Pour rappel, l'Index ne remplace pas l'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle. Toutes les entreprises d'au moins 50 salariés, y compris celles dont l'index est supérieur à 75 points doivent être couvertes par un accord sur l'égalité professionnelle ou à défaut un plan d'action.

[1] Effectif déterminé selon les modalités de calcul de l'index égalité femmes-hommes.

Indicateurs à publier sur votre site internet

Pour rappel, la note globale de l'index ainsi que le détail de chaque indicateur doivent être publiés sur le site internet de l'entreprise.
Pour précision, une publication sur l'Intranet de l'entreprise est insuffisante.
La note obtenue à l'index ainsi que les indicateurs doivent rester consultables sur le site internet à minima jusqu'à la publication de l'index de l'an prochain.

Les éléments à publier sur votre site internet sont :

- **Note obtenue : 66/100**

	Nombre de points obtenus	Nombre de points maximum
Ecart des rémunérations moyennes	36	40
Ecart d'augmentations individuelles	15	35
Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité	15	15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10

Transmission des résultats à la DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)

Les entreprises doivent transmettre leurs indicateurs à la DREETS, via le site Index Egapro du ministère du travail : https://index-egapro.travail.gouv.fr/

Communication à votre CSE

La note globale et le résultat de chaque indicateur sont mis à la disposition du comité social et économique, via la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE).

Crowe
Becouze Membre indépendant de Crowe Global

Vous savoir unique et en prendre la mesure

1, rue de Buffon - CS 10629 - 49106 ANGERS CEDEX 02
34, rue de Liège - 75008 PARIS
Tél. +33 (0) 241 311 330 - Fax. +33 (0) 241 311 333
becouze@crowe-becouze.fr

Crowe-Becouze·fr